

Le journal de Ô-de-Selle



15/02 à 15h00



15/02 à 20h30

Coupures électriques et Incendie



Le 12 janvier, le transformateur électrique situé à proximité immédiate de la mairie et desservant les rues d'Amiens (en majorité), de la Fontaine (côté mairie), des Chapelains, de la Recette, du Tour de ville, de l'Argillère, d'Enfer, Verte (côté rue d'Amiens), des bleuets et rue de Conty (côté église), a subi un incendie occasionnant d'importants dégâts.

Selon les premières investigations, cette difficulté pourrait expliquer en partie les coupures électriques régulières que nous subissons. Une réparation provisoire a été effectuée en attendant des pièces et éléments définitifs.



Les pompiers et les agents d'Enedis sont intervenus rapidement afin de limiter les dégâts et conséquences pour la population et les bâtiments communaux.

RAPPEL : Pour être informé en temps réel,

Application Smartphone « PanneauPocket »

ou

Page Facebook « Ô de Selle »



Le mot du Maire

Chers Ôsselloises, Ôssellois,

Comme l'an passé, de nouveau dans un contexte sanitaire difficile, le conseil municipal et moi-même avons dû renoncer à nous réunir pour la traditionnelle présentation des vœux. Frustrés de ne pouvoir encore vous rencontrer, nous organiserons, dès que cela sera possible sans crainte pour votre santé, une cérémonie citoyenne au cours de laquelle je vous présenterai nos projets pour l'année entamée et où vous pourrez échanger avec les élus du conseil municipal. Cette rencontre sera également l'occasion de remettre les lots des grilles vendues au profit du CCAS.

Il est de ma responsabilité de vous informer que quelques ajustements ont dû être apportés au tableau de notre conseil, l'un des adjoints ayant présenté, pour raisons médicales, sa démission des délégations qui lui étaient confiées, tout en continuant de siéger au sein de cette assemblée. Ainsi, la délégation « urbanisme » est dorénavant attribuée au 1^{er} adjoint, Monsieur Nicolas PORTOIS et la délégation « animation » au 4^{ème} adjoint, Monsieur Pascal LETELLIER. Je me charge des fonctions de Maire délégué de Lœuilly. Le reste du tableau est inchangé. Ces modifications ont été actées par le conseil municipal du 1^{er} février dernier. La gouvernance du CCAS n'est pas impactée.

Dans cette édition, l'un des projets emblématiques de cette mandature est abordé : la traversée de Lœuilly. Elle doit en effet être mise en œuvre dans les semaines à venir. Il semblait primordial de vous en informer. Il est évoqué d'autres thèmes qui éveilleront, à n'en pas douter, votre curiosité. Je vous laisse le soin de parcourir ce numéro pour vous renseigner. L'équipe municipale et moi-même restons à votre disposition pour plus d'informations.

Votre dévouée Maire,
Valérie MOUTON

Elections : à vos inscriptions !

Les prochaines élections pour lesquelles vous serez appelés à vous déplacer sont :

- Election présidentielle en avril 2022 ;
- Elections législatives en juin 2022.

Élection	Prochain vote
Présidentielle	1 ^{er} tour : 10 avril 2022
	2 ^e tour : 24 avril 2022
Législatives	1 ^{er} tour : 12 juin 2022
	2 ^e tour : 19 juin 2022

Pour voter, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale avec le téléservice (internet) jusqu'au **2 mars**, ou avec le formulaire papier à transmettre en mairie jusqu'au **4 mars**.

Ruissellement

Suite aux aléas climatiques des printemps 2018 et 2021, la commune a saisi la Communauté de Communes qui détient la compétence érosion pour monter le dossier d'études de ruissellement sur notre territoire. Deux rencontres ont eu lieu pour faire avancer ce dossier.

La commune, de son côté, va réhabiliter la noue (petit canal) se trouvant sur la départementale D210 (ancienne route de Beauvais) et refaire, avant le printemps, toutes les saignées qui permettront le ralentissement de ces eaux de ruissellement.

La CC2SO lance, pour sa part, une étude sur le bassin versant de la Selle avec le concours de SOMEA.

Travaux de voirie finalisés, en cours ou à venir

- Traversée de Lœuilly : Le projet étant validé, l'ensemble des travaux (entrées rue d'Amiens et rue de Conty) sera consultable en mairie pour les riverains. La première tranche de travaux, rue d'Amiens, commencera, selon le planning prévisionnel, ce printemps. Une réunion publique est prévue avec les personnes concernées préalablement au démarrage du chantier.

- Route de Fossemanant à Neuville-Lès-Lœuilly : Les écluses ont été installées et un radar pédagogique sera bientôt présent afin de limiter la vitesse trop élevée sur cette portion.



Ce que nous ne voulons plus voir...



... des véhicules à plus de 50 km/h dans nos villages historiques.

Pour la sécurité de nos enfants et pour la nôtre, de nouveaux radars pédagogiques seront installés à tour de rôle dans différents lieux de la commune.

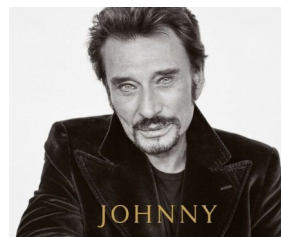
Aujourd'hui positionnés à Tilloy-Lès-Conty, rue du Général Leclerc et rue d'en haut, pour une période de 3 mois ; ils seront ensuite déplacés route de Fossemanant à Neuville-Lès-Lœuilly puis rue Didier Lucet et rue d'Amiens (devant l'école) à Lœuilly.

Des vitesses excessives sont trop souvent constatées. Nous appelons à votre prudence pour la sécurité de tous.

Concert Johnny Halliday

Un « concert à 80 voix » aura lieu en soirée le **samedi 5 Mars 2022** à la salle polyvalente de Lœuilly. Un regroupement de quatre chœurs avec minimum 80 choristes chantera sur scène durant près de deux heures autour du chef de chœur David DUBOIS.

Au programme, 21 morceaux de la légende seront repris.



Une communication sera distribuée courant février.

Rappel : Spectacle humoristique

Le **vendredi 18 février** aura lieu le spectacle humoristique « Blanc et Hétéro » d'Arnaud DEMANCHE à la salle polyvalente.

Afin de répondre à la demande, il est prévu 2 séances : **14h30** et **20h30**.

Tarifs : Adultes 5€ / Enfants (-16 ans) 4€

Renseignements au 03.22.90.19.65 ou culture@cc2so.fr

Cimetières : accès véhicules

Les cimetières sont accessibles en voiture, pour les personnes à mobilité réduite, sur demande auprès de la mairie.

Pour une meilleure communication

Obtenir un correspondant téléphonique n'est pas toujours aisé au siège de la commune Ô-de-Selle. En effet, la mairie ne disposant que d'une seule ligne téléphonique et ses agents étant dorénavant installés sur 2 étages, il est assez difficile d'entrer en communication avec nos services. Conscients de ces difficultés, nous avons contractualisé avec un prestataire et un standard téléphonique digne de ce nom est en cours d'installation. Les différents agents disposeront de lignes indépendantes et vous pourrez désormais les contacter beaucoup plus aisément, ainsi que vos élus avec qui Audray, notre agent d'accueil, pourra vous mettre directement en relation.



Parce que : **ENSEMBLE c'est mieux !**

Comme vous le savez Anim'Loeuilly, Tilloysirs et la Neuvilleoise travaillent en collaboration depuis plus d'1 an.

Il est tant, en 2022, de créer un Comité des fêtes Ô-de-Selle afin de réunir les moyens matériels, humains et apporter les mêmes « avantages » à tous les habitants de notre commune.

Le Comité des fêtes aura un statut associatif, avec des bénévoles, un Conseil d'Administration de 21 membres et un bureau. Il aura pour but de perpétuer les différents événements déjà mis en place sur notre commune et d'en créer de nouveaux.

Envie de rejoindre le Comité des fêtes? Inscrivez-vous à la mairie, vous serez convié à la première réunion pour sa constitution.

Rencontrer le Maire et/ou les Adjointes au Maire

Les permanences assurées par le Maire et les Adjointes en fin d'année 2021 n'ont pas connu la réussite escomptée.

Les élus se tiennent donc à votre disposition sur rdv pris auprès du secrétariat de mairie au 03.22.38.15.90.



Dématérialisation de vos demandes d'autorisation d'urbanisme

La délivrance de ces autorisations permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, une demande de permis (de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux doit être déposée.

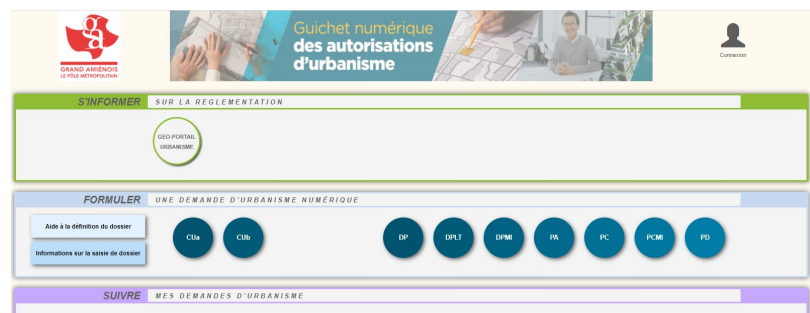
Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de déposer vos demandes en ligne sur le « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » (lien disponible sur www.mairie-loeuilly.fr)

Vous pourrez suivre les étapes de traitement de votre dossier et serez alerté par mail de toute évolution de celui-ci sur le portail : demandes de pièces complémentaires, majoration de délais, décisions...

sans avoir à vous déplacer pour poster ou déposer vos documents.

Vous pourrez par la suite déposer en ligne les déclarations d'ouverture de votre chantier ainsi que d'achèvement de travaux.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



LA VIE DE LA COMMUNE

AGENDA

sous réserve des conditions sanitaires

15 février : Ciné – 15h : « Ron débloque » et 20h30 : « Les Tuches 4 »

18 février : Spectacle « Blanc et Hétéro » d'Arnaud DEMANCHE - CC2SO

5 mars : Concert Johnny Hallyday

12 mars : Rando crêpes - Val de Selle Rando+Rallye nocturne - ANC

19 mars : Soirée de la St-Patrick

22 mars : Cinéma en balade

26 mars : Soirée couscous - Basket

02 avril : Loto - Foyer Rural

03 avril : Réderie - Conty Lœuilly SC

10-24 avril : Election Présidentielle

30 avril : Concours de pêche au étangs de Lœuilly

01 mai : Trail des Gros Chênes et Fête Paysanne - CCAS

21 mai : Concours de boules - Ché Bouleux

22 mai : Rallye - Canoë Kayak

23 et 24 mai : Spectacle mythologique - CC2SO

SIAEP DE LA RÉGION DE LOEUILLY

Suite à une information du syndicat en date du 30 janvier dernier, nous vous annonçons que l'eau est désormais propre à la consommation par toute la population.

Vous avez reçu il y a quelques jours une communication du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la région de Lœuilly (pour les villages historiques de Neuville et Lœuilly). Celle-ci fait mention du changement de délégataire et de la baisse des tarifs de l'eau et de l'abonnement. Elle présente l'entreprise SPEE service public de Conty.

Ce choix ne s'est pas fait aisément. 2 possibilités s'offraient au comité syndical : poursuivre avec Véolia (dont l'offre se basait sur la garantie de fonctionnement des équipements en place, privilégiant le service client) ou choisir le changement avec SPEE (dont l'offre est davantage basée sur le renouvellement des équipements et la proximité du service).

Sur l'économie du contrat, après négociation, Véolia s'est contenté d'aligner ses tarifs sur les propositions de SPEE. C'est donc, en s'appuyant sur la fiabilité des équipements, la proximité et l'économie financière pour les administrés, bien que le président et à la vice-présidente aient retenu la société Véolia, que vos élus de Ô-de-Selle suivis par ceux de Wailly ont porté leurs suffrages vers la Société SPEE. Notre position rend ainsi possible la baisse significative du prix de l'eau.

NOËL 2021

En décembre, les enfants ont pu profiter du nouveau spectacle de Cirqu'onflexe offert par la commune, suivi d'un goûter organisé par les 3 associations des villages historiques.

Comme l'année dernière, le Père-Noël a décidé de rencontrer individuellement chaque enfant le dimanche 12 décembre afin de leur déposer un petit présent avec l'aide logistique des bénévoles d'Anim'Lœuilly, de la Neuvilleoise et de Tilloyisirs.



Ô PRATIQUE

Horaires Mairie :

10h-12h et 16h30-18h

Tel : 03.22.38.15.90

contact@odeselle.fr



Ô de Selle

Horaires Agence postale :

10h-12h et 16h30-18h

Horaires Déchetterie :

(03.22.38.95.65)

*du 1^{er} novembre au 29 février :

- lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- samedi 9h-12h30/13h30-17h

Fermé mardi, jeudi, dimanche

*du 1^{er} mars au 31 octobre :

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

- samedi 9h-12h30/13h30-19h

Fermé mardi et dimanche

IPNS

COULÉE VERTE

Beaucoup d'entre vous ont sollicité la mairie afin de faire part de leur étonnement quant aux travaux d'entretien (coupe le long de la voie routière et désépaulement côté bois/pâtures) de la coulée verte entre Lœuilly et Neuville.

Cette ancienne voie de chemin de fer appartenant au Département est entretenue par la CC2SO. La commune Ô-de-Selle n'a pas été alertée de la programmation et de la réalisation de ces travaux, découlant de remontées diverses (chauffeurs de cars, convois agricoles, riverains) et répondant à la législation : le long de la route, la végétation sera dorénavant maintenue à une hauteur maximale de 1m20/1m50.

Les arbres seront prochainement transformés en pelés. Cette opération s'effectuera sur une journée et nécessitera une déviation. Le chemin, quant à lui, sera remis en état courant mars/avril. Ce parcours de promenade devrait reprendre sa couleur verte d'ici la fin du printemps. [Rappel : il est maintenant interdit de pratiquer la taille (ou élagage) d'avril à juillet]